

Affaire 12-141021

Budget principal de la ville- vente du terrain AP 333 par le budget principal au budget annexe « Lotissement de la Petite Plaine »

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le <u>8 octobre 2021</u> et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 22

Absents : 01 Procurations : 06 Total des votes : 25

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIR

Johnny PA

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU QUATORZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT ET UN

L'an deux mille vingt et un le QUATORZE OCTOBRE à DIX-SEPT HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS: Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1ère adjointe - Jean Yves FAUSTIN 2ème adjoint -Mylène MAHALATCHIMY 3ème adjointe – Joan DORO 4ème adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7ème adjointe - François FRUTEAU DE LACLOS 8ème adjoint - Sonia ALBUFFY conseillère municipale -Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale - Erick BOYER conseiller municipal - Sabrina HOARAU conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller Sandra GRONDIN conseillère municipal municipale - Lucay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale - Victorien JUSTINE conseiller municipal –Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal - Sylvie LEGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S): Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal

PROCURATION(S): Gina DALLEAU 5ème adjointe à Johnny PAYET – Jean Claude DAMOUR 6ème adjoint à Sandra GRONDIN – Mickaël PAYET conseiller municipal à François FRUTEAU de LACLOS – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Jean Yves FAUSTIN – Sophie ARZAL conseillère municipale à Yannick BOYER – Jean-Yves VACHER conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

AFFAIRE N°12 - 141021

Budget principal de la ville- vente du terrain AP 333 par le budget principal au budget annexe « Lotissement de la Petite Plaine »

Par délibération n° 07-151216 du 15 décembre 2016, le conseil municipal de La Plaine des Palmiste a créé le budget annexe du « Lotissement de la Petite Plaine ».

Pour mémoire, les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains destinés à la vente n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Les opérations correspondantes sont obligatoirement décrites dans un budget annexe qui utilise une comptabilité de stocks spécifiques.

Lorsque le terrain à aménager figure à l'actif de la commune, l'affectation de ce terrain à l'opération d'aménagement s'analyse comme une cession à titre onéreux du budget principal au budget annexe, pour un montant égal à la valeur vénale du terrain.

Le terrain d'assiette du « Lotissement de la Petite Plaine », cadastré AP333, a une superficie de 8 430 m² et une valeur de 51 133.04 € HT (il est précisé que cette cession n'est pas soumise à la TVA).

D'un point de vue budgétaire, cette cession entrainera les mouvements suivants :

Un titre de recette de 51 133.04 € HT sur le compte 775 « Produits des cessions d'immobilisations » (chapitre 77) dans le budget principal (ainsi que les écritures relatives à la constatation de la plus ou moins-value et de la sortie de l'actif) ;

Un mandat de dépense de 51 133.04 € HT sur le compte 6015 « Terrains à aménager » (chapitre 011) du budget annexe « Lotissement de la Petite Plaine ».

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur la vente du terrain AP333 par le budget principal et l'acquisition par le budget annexe du « Lotissement de la Petite Plaine » dudit terrain pour la somme de 51 133,04 € HT.

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal la Décision Modificative (DM) n°1 pour l'année 2021. Les opérations concernent les sections de fonctionnement et d'investissement.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, 3 r**efus de vote** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER),

APPROUVE les termes du présent rapport,

VALIDE la vente du terrain AP333 par le budget principal au budget annexe « Lotissement de La Petite Plaine »

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Johnny PA

Le Maire

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20211014-DCM12-141021-DE Date de télétransmission : 26/10/2021 Date de réception préfecture : 26/10/2021